

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris Proche  
Couronne

10 rue Crillon  
75194 PARIS cedex 04

**Nos réf.** : Dossier n°75-2012-00162  
**Vos réf.** : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau  
**Affaire suivie par** : Claire MAYET  
claire.mayet@developpement-durable.gouv.fr  
**Ligne directe** : 01 71 28 46 91  
**Courriel** : ut-eau.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 4 février 2013

**Le responsable de la cellule Paris Proche  
Couronne**

à

SCI 3LF SUCY-EN-BRIE  
37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS

A l'attention de Monsieur Lionel MARY

*Avec accusé de réception*

**Objet : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : réalisation d'un doublet de forages géothermiques alimentant une pompe à chaleur sur le site de la future Manufacture de Lunettes à Sucy-en-Brie**

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet, un récépissé vous a été délivré en date du 29 octobre 2012.

Des observations sur la régularité du dossier ont été formulées par courrier du 3 décembre 2012.

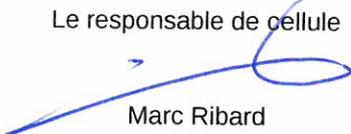
Ayant reçus de votre part les éléments demandés le 30 janvier 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Un dossier de déclaration, une copie du récépissé et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de Sucy-en-Brie où cette opération doit être réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de cellule



Marc Ribard



Certificat A1607  
Champ de certification  
disponible sur demande